



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces pélagiques Mercredi 10 Avril 2019 – Saint Jacques de Compostelle

Le compte rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés par l'ensemble des membres.

1. Patudo & Albacore

Antonio Lizcano (MAPAMA) a présenté la situation des deux stocks : Patudo et Albacore (présentation disponible sur le site du CC Sud). Les captures sur les deux stocks sont supérieures au RMD et les quotas diminuent. Les discussions lors de la prochaine réunion de l'ICCAT s'annoncent difficiles mais nécessaires afin d'éviter une fermeture, les réglementations actuelles ne sont, selon Antonio Lizcano, pas suffisantes.

Pour répondre à Miren Garmendia (OPEGUI), Antonio Lizcano a précisé que l'Union européenne n'avait, pour le moment, pas de position commune établie sur le Patudo, les débats sont à venir. Un consensus européen est difficile à cause des différentes positions sur les DCP. Antonio a également précisé que ce sont la France et l'Espagne qui pêchent le plus grâce aux senneurs, une position commune des deux pays serait donc souhaitable. Le Portugal quant à lui souhaite protéger les pêcheries artisanales des Açores, ce qui est soutenu par l'Espagne disposant de pêcheries similaires aux Canaries. Un membre açorien a insisté sur l'importance économique et sociale de cette pêcherie aux Açores, il a également soulevé la question des pays en voie de développement, sont-ils vraiment tous toujours en développement ? Ce sentiment est partagé par Miren Garmendia (OPEGUI) et Serge Larzabal (CNPMM), les limitations devront s'appliquer à tous.

Puis Antonio Lizcano a répondu à Serge Larzabal (CNPMM) concernant l'importance de cette pêcherie dans les eaux du CC Sud : 10% des captures d'Albacore y seraient effectuées et 30% des captures de Patudo.

Concernant les réunions de l'ICCAT, Antonio Lizcano a précisé que les sous-commissions préliminaires n'étaient pas très efficaces, et donc qu'un dialogue en amont est nécessaire. Une des propositions étudiées est une réduction à 50 000 tonnes et un plan de récupération sur 15 ans.

Dans ce cadre, les membres du groupe de travail se sont interrogés sur le rôle du CC Sud dans ce débat. La réalisation d'un avis paraît difficile aujourd'hui, notamment car ce sujet est de la compétence du CC Longue Distance. Aurelio Bilbao (OPESCAYA) suggère cependant que le CC Sud précise sa position générale sur ces pêcheries, afin d'anticiper les prochaines mesures. Un membre açorien propose également qu'un groupe Ad-Hoc soit créé. Enrique Paz, président du groupe de travail, a donc conclu que le Comité exécutif devra étudier le sujet et définir la méthode de travail du CC Sud.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

2. Germon

Harritz Arrabalaga (AZTI) a présenté le travail scientifique réalisé sur ce stock et les décisions politiques qui en sont issues. En 2017, une règle de contrôle a été adoptée : TAC maximum de 50 000 tonnes, pas de TAC minimal et 20% de variabilité du TAC si la biomasse est supérieure à Bmsy. Le TAC pour 2018-2020 a également été fixé à 33 600 tonnes. Cette règle n'avait pas été testée par les scientifiques mais est une variante des huit règles testées. En 2018, les scientifiques ont testé la règle adoptée et elle vérifie bien l'objectif d'être dans la partie verte du diagramme de Kobe avec une probabilité supérieure à 60%. Le conseil scientifique a également étudié d'autres variantes (TAC minimum, limite à 20% de variabilité si $B < B_{msy}$, 25% de variabilité, « Carry Over »), ces variantes respectaient également toutes l'objectif.

Une nouvelle évaluation du stock sera effectuée en 2020 afin de définir, le TAC pour 2021-2023 et la règle de gestion associée. La règle d'exploitation approuvée est en effet provisoire, elle peut être améliorée car elle est très flexible dans les réductions de quota et très rigide pour les augmentations, cependant un changement de la règle dès 2019 sera selon Harritz très difficile.

Jean-Marie Robert (OP Pêcheurs de Bretagne) a précisé que le CC Sud avait étudié le sujet par le passé et s'était accordé sur la huitième règle étudiée par les scientifiques, il s'est étonné que la règle choisie ne fasse pas partie de cette liste. Il n'est pas satisfait de cette règle, le stock n'est pas exploité pleinement. Harritz a alors rappelé que si le RMD actuel (37 000 tonnes) était effectivement supérieur au TAC, d'autres estimations avait défini le RMD à 29 000 tonnes ce qui rendrait le TAC supérieur au RMD. Le conseil scientifique suggère de ne pas augmenter le TAC, il faut prendre les estimations avec caution : elles peuvent changer.

Les membres du groupe de travail souhaitent qu'un avis soit réalisé avant la fin de l'été.

3. Sardine du golfe

Jean-Marie Robert (OP Pêcheurs de Bretagne) a informé les membres que l'objectif était de fiabiliser l'évaluation scientifique du stock. Des progrès ont été faits, les données de captures françaises qui présentaient des erreurs ont été modifiées, un paramètre conditionnant les points de référence va être modifié, un suivi de cohorte a également permis de démontrer que l'exploitation historique de ce stock était durable. Un inter benchmark sera ouvert cette année au CIEM. Les professionnels travaillent avec les scientifiques afin d'obtenir une évaluation fiable. Miren Garmendia (OPEGUI) a précisé que le gouvernement basque va poursuivre son soutien à ces études.

4. Sardine ibérique

Jorge Abrantes (AMAP) a introduit le débat en rappelant que la sardine ibérique est un stock d'une grande importance socio-économique au Portugal (sa présentation est disponible sur le site du CC Sud). De nombreux navires dépendent fortement de cette ressource pouvant représenter jusqu'à 70% des revenus des bateaux. Le CIEM





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

recommande un TAC zéro pour le stock de sardine ibérique depuis 3 ans à cause d'une diminution forte de la biomasse. Cependant, Jorge Abrantes a présenté les résultats des études et explorations menées par l'IPMA et l'IEO qui montre une croissance significative de la biomasse sur ces dernières années. Il s'interroge alors sur la différence d'estimation entre les données utilisées par le CIEM et les données issues de ces programmes scientifiques, respectivement 148 695 tonnes et 180 000 tonnes. Les données présentées par Jorge Abrantes ne sont pas utilisées pour le moment dans les avis du CIEM car elles ne sont pas consolidées selon le CIEM. Finalement, Jorge Abrantes a présenté la proposition de plan de gestion pour 2018-2023 qui au nom de l'équilibre socio-économique demande un TAC minimum de 14 000 tonnes.

Les représentants des ONG du CC Sud ont rappelé la nécessité d'une grande précaution sur ce stock en mauvais état, et de plus de précision sur les études. Ana Matias (SCIAENA) a précisé qu'une si forte dépendance à un seul stock n'était pas bonne, il faut trouver des alternatives. Javier Lopez (OCEANA) a ajouté que les ONG reconnaissent les efforts réalisés par le secteur, mais que viser 80% de Blim n'était pas un objectif suffisant, même si la Commission semble aller en ce sens.

Manuel Fernandez Belmonte (Cofradia de pescadores de Santo Cristo del Mar) a présenté la situation dans sa localité, où des sociétés n'ayant plus de droit d'accès à la ressource ferment. Les professionnels observent que la sardine est présente dans leurs eaux mais ne peuvent la pêcher, entraînant donc une grande incompréhension. Andrés Garcia (ACERGA) a présenté une situation similaire pour les senneurs de Galice. Selon Andrés Garcia si le TAC n'est pas augmenté, ce secteur d'activité disparaîtra.

Juan Manuel Trujillo (ETF) a appelé à plus de flexibilité, par exemple sur la date butoir en proposant 2025 au lieu de 2023 pour la récupération du stock, il faut selon lui rechercher un équilibre entre restriction et souplesse et se focaliser sur les personnes.

Questions diverses

Manuel Fernandez Belmonte (Cofradia de pescadores de Santo Cristo del Mar) a informé le secrétariat que le nouveau directeur des pêches d'Andalousie propose au CC Sud d'organiser une de ses réunions à Séville.

CONCLUSIONS

- Le Comité exécutif devra se positionner sur la méthode à suivre pour traiter le sujet du Patudo.
- Un avis sur le Germon sera proposé avant la fin de l'été 2019.
- Des progrès ont été réalisés sur l'estimation du stock de sardine du Golfe grâce aux travaux des scientifiques, qui restent cependant à poursuivre.
- La situation de la sardine ibérique reste préoccupante, le CC Sud continuera de suivre ce dossier.

